



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs ,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches-du-Rhône

FORCE OUVRIERE



21 novembre 2024

En tant qu'adhérent du SNUDI FO 13, vous pouvez retrouver nos dernières infos sur nos plateformes et réseaux sociaux. N'hésitez pas à vous abonner !



Page Facebook "spécial adhérent du SNUDI FO 13".
Il faut demander l'activation de vos droits pour y accéder.
[\[Accès ICI\]](#)



La nouvelle page Instagram pour y retrouver tous nos visuels
[\[Accès ICI\]](#)



La chaîne Youtube, pour consulter les infos flash de Cécile en vidéo
[\[Accès ICI\]](#)

Elections TPE (Très Petites Entreprises)



**Quel que soit mon métier,
Quelle que soit la taille de
mon entreprise**

**FO EST TOUJOURS
À MES CÔTÉS
À CHAQUE MOMENT**

**Pour me représenter, pour mes droits :
salaire, emploi, conditions de travail, formation,
négociation, conventions collectives,
protection sociale, prévoyance,
conseil, aide, défense**

Je vote



Du 25 novembre au 9 décembre 2024 vont avoir lieu les élections des TPE (Très Petites Entreprises) du secteur privé. Cela concerne les entreprises de moins de 11 salariés. L'élection a lieu tous les 4 ans et permet aux salariés des très petites entreprises qui n'ont pas de représentant ni de comité social et économique (CSE) au sein de leur entreprise, d'être représentés, défendus et conseillés par les organisations syndicales.

Près de cinq millions de salariés sont appelés à voter, dans de nombreux secteurs : les pharmacies, le bâtiment, les garages, l'aide à domicile, les salariés du particulier employeur, notamment les assistantes maternelles, la coiffure, les fleuristes ou encore les métiers de bouche : boulangeries, boucheries, et bien d'autres... Sont appelés à voter ceux qui étaient sous contrat en décembre 2023, quel que soit le type de contrat (CDI, CDD ou apprentissage) et quelle que soit leur nationalité, à condition d'avoir 16 ans révolus. Ils devront voter sur sigle syndical, via un vote électronique ou par correspondance.

Nous connaissons tous dans notre entourage au moins un ou une salarié(e) qui travaille dans une TPE (Artisans, Coiffeurs, Fleuristes, Bouchers, Restaurants, Assistantes Maternelles...etc).

Nous avons donc besoin de votre aide, en tant que syndiqué(e) FO, pour faire participer nos connaissances à ces élections qui comptent pour la représentativité de FO au niveau Départemental, Régional comme National !

Chaque salarié va recevoir par la Poste le nécessaire pour voter dans les prochains jours. Dans cette enveloppe, il y aura les identifiants et le mot de passe pour le vote électronique et le matériel de vote par correspondance. Ainsi, trois possibilités pour nous :

- 1/ Soit accompagner ce salarié avec son enveloppe pour l'aider à voter électroniquement (il y aura besoin de son téléphone portable),**
- 2/ Soit l'aider à voter par correspondance,**
- 3/ Soit l'orienter vers l'UD FO 13 qui l'informerá.**

Chaque voix comptera !

Pour info, lors du dernier scrutin en 2021, la participation était extrêmement faible, **avec un taux de participation de seulement 5,44%**. Parfois une voix permet de changer la donne.

Nous comptons donc sur chacun d'entre vous pour permettre à FO de récolter le maximum de votes !

Nous vous remercions de revenir vers nous si vous avez pu faire voter pour la liste FO une de vos connaissances.

Dernières infos administratives

FORMATION **FO**



Congé formation professionnelle 2025-2026

Les inscriptions se font sur ESTEREL, dans l'application "COFPI Agent"

Fin des inscriptions le lundi 25 novembre 2024 inclus.

Toute demande effectuée hors délai ne sera pas prise en considération. Aucune dérogation ne sera possible !

[\[Télécharger la circulaire ICI\]](#)



Contester l'avis final de votre RDV de carrière 2023-2024

Vous avez **jusqu'au 22 novembre** pour contester en déposant un recours gracieux auprès de votre IEN.

Si vous n'êtes pas en accord avec l'avis final qui a été rendu, nous vous encourageons à déposer un recours gracieux : Qui ne dit mot consent !

Modèle-type et étapes de la contestation sur notre [\[inFO mail du 22 octobre\]](#)



Mise en disponibilité (rentrée 2025)

Les demandes sont à renouveler chaque année !
Pas de reconduction tacite !

Délai très court pour faire sa 1ère demande ou demander son intégration pour la rentrée 2025 :

Mercredi 4 décembre

[\[Télécharger la circulaire ICI\]](#)

[\[annexe 1\]](#) [\[annexe 2\]](#) [\[annexe 3\]](#)

[\[annexe 4\]](#) [\[annexe 5\]](#)

IMPORTANT : Pour les collègues actuellement en disponibilité, possibilité de faire valoir vos droits à avancement (échelon et grade) avec la transmission des pièces justificatives **avant fin mai 2025.**

[\[Nouvelle circulaire ICI\]](#)

POSTES ADAPTES

P.A.C.D

P.A.L.D

Postes adaptés et aménagements de poste (rentrée 2025)

La procédure consiste à établir un dossier administratif et un dossier médical.

Transmission des dossiers à l'IEN au plus tard le

LUNDI 2 DECEMBRE

[\[Télécharger la circulaire ICI\]](#)



Rupture conventionnelle (1er sept. 2025)

La procédure reste inchangée pour cette année. Elle prévoit une cessation définitive des fonctions, en principe, au 1er septembre.

Les demandes de rupture conventionnelle sont attendues dans les services de gestion RH pour le **vendredi 14 février 2025**, délai de rigueur.

Contactez Mme PERALDO, référente RH :

04.91.99.66.52

ce.cellulerrh1d13@ac-aix-marseille.fr

[\[Modèle de courrier\]](#)

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

**DERNIER JOUR LE
31 DÉCEMBRE !**



Forfait mobilités durables (année 2024)

L'ensemble des personnels (titulaires, stagiaires et contractuels) peuvent bénéficier du FMD. Le montant du forfait reste identique à celui de l'année dernière.

NOUVEAUTÉ 2024 :

Les agents bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre le domicile et le lieu de travail peuvent dorénavant bénéficier du FMD.

La démarche pour bénéficier du FMD est dématérialisée sur la plateforme Colibris

du 1er au 31 décembre 2024

[\[Téléchargez la circulaire\]](#)

FORFAIT MOBILITÉ

DURABLE

CAMPAGNE

2024



DU 1 AU 31
DÉCEMBRE 2024



Pour **tous les agents** qui se rendent sur leur lieu de travail en covoiturage / cycle / engin de déplacement non motorisé...



Au moins **30 jours** de déplacement en 2024.

De 30 à 59 A/R :

100 €

De 60 à 99 A/R :

200 €

100 A/R et plus :

300 €



Formulaire en ligne sur **Colibris** (disponible sur *Estérel*)



Nouveau : les agents profitant d'un **moyen de transport gratuit** entre domicile et lieu de travail peuvent profiter du FMD.

SYNDICALISATION 2025, C'EST PARTI !

Vous pouvez dès à présent programmer le renouvellement de votre adhésion 2025 en utilisant le bulletin téléchargeable ci dessous.

Vous avez la possibilité de demander une reconduction automatique de votre adhésion (cocher le dossier dans le formulaire).

RAPPEL : Vous recevrez votre reçu fiscal pour votre adhésion 2024 en janvier 2025



[\[Téléchargez le nouveau bulletin 2025\]](#)



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

